Informations de base

1998/0184(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
RDT 5ème programme-cadre 1998-2002: recherche, développement, démonstration, actions directes du Centre Commun CCR **Subject** 3.50.02.01 Programme-cadre CE, UE	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	MCNALLY Eryl Margaret (PSE)	28/04/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GHILARDOTTI Fiorella (PSE)	01/09/1998
RELA Relations économiques extérieures		
PECH Pêche	LANGENHAGEN Brigitte (PPE)	25/06/1998

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2158	1999-01-25
Recherche	2123	1998-10-13
Recherche	2154	1998-12-22

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/06/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0305	Résumé
15/07/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

13/10/1998	Débat au Conseil		
26/11/1998	Vote en commission		
26/11/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0458/1998	
14/12/1998	Débat en plénière		
25/01/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
25/01/1999	Fin de la procédure au Parlement		
12/03/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0184(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 130I-p4
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0458/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0005	26/11/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0732/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0026-0124	15/12/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0305	10/06/1998	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1140/1998 JO C 407 28.12.1998, p. 0123	10/09/1998	

Informations complémentaires

Source	Document	Date

Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 1999/0174 JO L 064 12.03.1999, p. 0127 Résumé

RDT 5ème programme-cadre 1998-2002: recherche, développement, démonstration, actions directes du Centre Commun CCR

1998/0184(CNS) - 25/01/1999 - Acte final

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration (1998-2002) à mettre en oeuvre au moyen d'actions directes par le Centre commun de recherche (CCR). MESURE DE LA COMMUNAUTE: décision 1999/174/CE du Conseil. CONTENU: conformément au 5ème programme-cadre de RDT, le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 739 millions d'euros (189 millions d'euros pour la période 1998-1999 et 550 millions d'euros pour la période 2000-2002). Répartition indicative (en millions d'euros): - servir le citoyen (appuyer une politique visant à assurer la protection des citoyens en tant qu'individus): 292 - renforcer le développement durable (assurer la croissance tout en protégeant l'environnement): 321 - soutenir la compétitivité européenne (stimuler le transfert des connaissances et des résultats de la recherche, de la communauté scientifique vers les utilisateurs industriels): 126.

RDT 5ème programme-cadre 1998-2002: recherche, développement, démonstration, actions directes du Centre Commun CCR

1998/0184(CNS) - 15/12/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Dans la foulée de l'accord de conciliation sur le 5ème programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration pour la période 1998-2002, le Parlement européen a adopté le rapport de M. Eryl McNALLY (PSE, RU) sur le programme spécifique de RDT à réaliser par des actions directes en faveur de la Communauté par le CCR. Le Parlement a fait sienne une proposition de la Commission concernant la répartition des montants sur deux périodes: un montant pour la période 1998-1999 (189 millions d'écus), un autre pour la période 2000-2002 (550 millions d'écus), soit un total de 739 millions d'écus. Le Parlement a insisté pour que toutes les propositions relatives à des actions de RDT prennent en compte les politiques de l'Union européenne.

RDT 5ème programme-cadre 1998-2002: recherche, développement, démonstration, actions directes du Centre Commun CCR

1998/0184(CNS) - 10/06/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration (1998-2002) à mettre en oeuvre au moyen d'actions directes par le Centre commun de recherche (CCR). CONTENU: conformément au cinquième programme-cadre de RDT, la Commission propose d'arrêter un programme spécifique à mettre en oeuvre au moyen d'actions du CCR pour la période 1998-2002. Le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 815 millions d'écus (200 millions d'écus pour la période 1998-1999; 615 millions d'écus pour la période 2000-2002). Le programme du CCR est articulé autour de trois thèmes principaux: a) servir le citoyen: l'objectif est d'appuyer une politique visant à assurer la protection des citoyens en tant qu'individus (mesures visant à garantir au consommateur la qualité des produits alimentaires, des boissons et produits de consommation; protection du contribuable contre la fraude; soins de santé; information fiable; protection des citoyens contre les risques d'origine naturelle ou humaine); b) renforcer le développement durable: analyse de l'incidence environnementale des différentes options politiques, en appuyant les mesures anti-fraude des politiques agricole et de la pêche; soutien de l'effort international de lutte contre le changement climatique planétaire; étude de l'évolution des écosystèmes européens et de la manière de les préserver; c) soutenir la compétitivité européenne: les mesures viseront à stimuler le transfert des connaissances et des résultats de la recherche, de la communauté scientifique vers les utilisateurs industriels (ex: observation de la terre et des matériaux avancés).